

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE TRIENT
DU 20 DECEMBRE 2016**

PRESIDENTE : Mme Aloïse Balzan

SECRETAIRE : M. Christian Goumand

PRESENTS : 41 personnes y compris le conseil municipal. 7 personnes se sont excusées.

La présidente débute la séance à 20H20 en souhaitant une cordiale bienvenue à chacun.

1. lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 décembre 2015. Il est approuvé sans observation et à l'unanimité par l'assemblée.

2. Budget 2017

Présentation du budget 2017

Après quelques soucis informatiques, le secrétaire présente et commente le budget au moyen d'une projection et des résumés distribués lors de la convocation.

L'exercice 2017, après des amortissements ordinaires de CHF 258'787.50 se solde par un bénéfice de CHF 289'191.50. Les amortissements représentent 10.9 % du patrimoine administratif à amortir et correspondent aux normes légales. Avec ce résultat positif, la fortune atteindra environ CHF 3'367'728.00 au 31.12.2017. La situation financière de notre commune peut être considérée comme bonne.

Les investissements ordinaires du patrimoine administratifs se montent à CHF. 396'825.00. Ils sont couverts par la marge d'autofinancement. L'excédent de financement est par conséquent de CHF 158'154.00. Avec le report de cet excédent de financement, le report des investissements et des amortissements au bilan, l'augmentation de la fortune se monte à CHF. 289'191.50

Les services qui, selon les directives en la matière, ne sont pas autofinancés sont couverts globalement par l'indemnité annuelle versée par Nant de Drance pour les infrastructures communales ou par l'aide au logement de montagne.

Les différents détails des postes sont commentés, les différences conséquentes par rapport au budget 2015 expliquées.

Planification financière 2018 - 2021

Conformément aux prescriptions, le secrétaire présente une planification des investissements pour la période 2018-2021.

Décision fiscale 2017

Pour mémoire, les taux en vigueur sont présentés

Coefficient de 1 (minimum)

Impôt personnel : Fr. 12.-

Taxe communale et cantonale sur les chiens : Fr. 100.- (minimum légal)

Taux d'intérêts : Intérêts moratoires : 3.5%
Intérêts de remboursement : 3.5%
Intérêts compensatoires : 3.5%
Intérêts rémunérateurs en 2017 : 0 %

Approbation du budget 2017

Lors du vote à mains levées, le budget est accepté à l'unanimité.

3. Rapport des commissions

Deux conseillers présentent ses dicastères et quelques thèmes ou travaux qui ont été réalisés durant l'année en cours. Il s'agit de .

Monsieur Olivier Couach pour les thèmes suivants :

- Dangers naturels
- Agriculture
- Lampadaires électriques LED

Monsieur Bertrand Savioz pour les thèmes suivants :

- Services industriels
- Tourisme-sentiers pédestres, passerelle
- PGEE – Règlements eaux usées, propres et déchets dès 2017-2018
- Services jeunesse – SD - Animations diverses.
- Commission « Glacier »

4. Promotions civiques

La présidente a le plaisir de souhaiter la bienvenue à Madame Jasiqi Albina et M. Gay-Crosier Julien. Mme Tania Savioz est également félicitée pour sa naturalisation de cet automne.

Un présent est offert à M. Gay-Crosier Julien. Mme Jasiqi le recevra plus tard.

5. Modifications partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions : secteur « Betty-Coillono »

La modification du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions pour le secteur « Betty-Coillono » est soumis à l'approbation de l'assemblée primaire.

Cette modification est commentée et justifiée principalement pour l'homologation dans le plan de zone de la piste de luge, piste de ski ainsi que le développement futur du « pôle touristique » dans le secteur du terrain de foot.

La modification est approuvée à l'unanimité par l'assemblée primaire et sera transmise au Conseil d'Etat pour homologation.

6. Règlement intercommunal pour Etat-Major de conduite régional

Le règlement intercommunal pour l'Etat-Major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires est soumis à l'approbation des assemblées primaire de Finhaut et Trient.

Le présent règlement précise :

- L'organisation et les tâches des autorités communales compétentes et de l'état-major intercommunal de conduite (ci-après EMCR)
- Les compétences financières et la répartition des coûts,
- Les indemnités, les assurances et la responsabilité, relatifs à la gestion de situations particulières ou extraordinaires au niveau régional

Le règlement est approuvé à l'unanimité par l'assemblée primaire et sera transmise au Conseil d'Etat pour homologation.

7. Divers

La parole est donnée aux citoyens et est prise directement par la Présidente qui fait tire sa révérence après 30 ans de dévotion à la vie communale dont 14 ans de Présidence, 16 ans de conseil.

Elle remercie les citoyens pour leur confiance, le conseil pour sa bonne collaboration. Elle émet un petit regret, celui de ne pas pu avoir allé au bout du litige avec Finhaut pour la convention liée au barrage d'Emosson. Elle encourage le prochain conseil à lutter pour le respect de cette convention. Elle souhaite bon courage au nouveau Président et au nouveau conseil.

Bertrand Savioz prend la parole et dresse un portrait non exhaustif de sa collaboration avec Aloïse en la remerciant pour le travail accompli et lui offre un petit présent. L'assemblée la remercie chaleureusement par des applaudissements nourris.

Patrick Cappi est également remercié pour ses 8 ans de conseil ou il a œuvré dans les bâtiments, constructions, voirie et step notamment. Un présent lui est également offert.

Divers échanges ont encore eu lieu et notamment :

- Ouverture de la yourte par Anne-Laure Boni.
- Problématique de la place aux abords du départ de la piste de luge.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21H45. L'apéro est offert sur place

La Présidente :

Le Secrétaire :

A. Balzan

C. Goumand